

DÉCHETS RÉEMPLOYÉS OU RECYCLÉS autant que possible

CARTONS (+ EMBALLAGES ET PAPIERS)	VERRE	VÊTEMENTS, LINGE DE MAISON, CHAUSSURES	CAPSULES ALUMINIUM	DÉCHETS VERTS
BOIS	PLÂTRE	HUISSERIES	INERTES (GRAVATS)	MÉTAL
MOBILIER, OBJETS DE L'HABITAT	ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES	LAMPES (AMPOULES ET TUBES)	PILES, ACCUMULATEURS	BATTERIES
CARTOUCHES D'ENCRE	HUILE MINÉRALE (DE VIDANGE)	ARTICLES SPORTS ET LOISIRS	JEUX, JOUETS	ARTICLES BRICOLAGE ET JARDIN

DÉCHETS PEU OU NON RECYCLÉS valorisation énergétique ou enfouissement

RADIOGRAPHIES	HUILE VÉGÉTALE (DE FRITURE)	DÉCHETS CHIMIQUES	INCINÉRABLES	ULTIMES (enfouissement)

DÉCHETS INTERDITS Tous les déchets qui ne rentrent pas dans l'une des catégories ci-dessus, et notamment :

- Ordures ménagères (le déversement de sacs fermés est strictement interdit).
- Déchets alimentaires.
- Coques et coquilles.
- Litières d'animaux, déjections animales, cadavres d'animaux.
- Bois traité, traverses en bois.
- Cendres.
- Bouteilles de gaz, extincteurs, contenants sous pression.
- Citernes, chaudières.
- Terre végétale.
- Enrobés synthétiques (bitume, macadam...).
- Amiante et dérivés.
- Médicaments non utilisés.
- Déchets d'activité de soins, produits radioactifs, déchets hospitaliers.
- Produits explosifs, carburants.
- Pneumatiques
- Déchets agricoles et viticoles (films usagés, filices de palissage, piquets traités, produits phytosanitaires...).
- Déchets industriels.
- Produits non déterminés.

À JETER ? À TRIER ?

Retrouvez toutes les règles de tri, sur l'application ou le site internet « guide du tri ».



www.triercestdonner.fr/guide-du-tri



UNE QUESTION, UN DOUTE ?

Contactez le service Environnement de la communauté de communes du Pays de Ribeaupillé.

1 rue Pierre de Coubertin
68150 Ribeaupillé
dechets@paysderibeaupille.fr
03 89 73 27 10



www.paysderibeaupille.fr

PAYS DE RIBEAUVILLÉ

MÉMO TRI

2024

BIEN TRIER, pour bien recycler !

LES DÉCHÈTERIES, pour vos déchets ménagers occasionnels ou spécifiques !

HORAIRES DES DÉCHÈTERIES

RIBEAUVILLÉ <i>Rue des Hirondelles</i>	RIQUEWIHR <i>Rue des Prés</i>
Lundi au vendredi : 13 h - 17 h 30 Samedi : 8 h - 12 h / 13 h - 17 h 30	Lundi au vendredi : 8 h - 12 h Samedi : 8 h - 12 h / 13 h - 17 h 30

CONDITIONS D'ACCÈS

- Vous devez être muni d'un badge (qui justifie l'abonnement au service).
- Badge à l'entrée, même si vous venez à pied ou à vélo.
- Nombre de passages inclus dans l'abonnement :
 - 25 pour les particuliers (10 € le passage supplémentaire).
 - 25 pour les professionnels (32 € le passage supplémentaire).

• Lorsque vous venez avec un véhicule de plus de 2 m de hauteur, vous devez obligatoirement vous rendre à la déchèterie de Ribeaupillé et passer par l'entrée « professionnels ».

La franchise de poids comprise dans l'abonnement est de 600 kg pour les particuliers et les professionnels, pour l'année. Au-delà de cette franchise, les déchets apportés sont facturés au prix unitaire de 150 € la tonne.

BONNES PRATIQUES

- Avant de vous rendre à la déchèterie**
- Triez ce qui est à jeter de ce qui peut être réparé, donné ou vendu.
 - Organisez le chargement de son coffre ou de sa remorque par type de déchets pour gagner du temps lors du déchargement à la déchèterie et fluidifier le trafic sur place.
 - Transportez les produits dangereux en sécurité (contenant hermétique), sans les mélanger aux autres déchets.
 - Organisez-vous pour décharger de manière sécurisée et autonome (se faire accompagner si besoin).
 - Veillez à ce que les déchets ne dépassent pas sur le véhicule et qu'ils ne puissent pas tomber sur la route.

- Une fois arrivé à la déchèterie**
- Respectez le code de la route (limitation de vitesse, sens de circulation...) et stationnez correctement votre véhicule pour ne pas gêner la circulation.
 - Coupez le moteur lors du déchargement
 - Surveillez les enfants et les animaux.
 - Respectez les consignes de tri (en cas de doute, n'hésitez pas à demander à l'agent de déchèterie qui est le garant du bon fonctionnement du site).
 - Nettoyez votre zone de déchargement si vos déchets sont tombés au sol.
 - Ne récupérez pas de déchets dans les bennes ou auprès des autres usagers (c'est interdit et cela peut être dangereux).
 - Respectez et restez calme et courtois avec les autres usagers ainsi qu'avec les agents de déchèterie, même quand il y a du monde !

Plus d'informations sur les sites internet des éco-organismes partenaires...

corepile.fr	ecodds.com	ecomaison.com	ecosystem.eco	refashion.fr



Suivez l'actualité de votre communauté !

LES CONSIGNES DE TRI
À GARDER CHEZ SOI !



www.paysderibeaupille.fr

DÉCHETS ALIMENTAIRES

Dans votre composteur ou dans une borne brune

NOUVEAU
01-01-2024



RESTES DE LÉGUMES
(fanons, épluchures, pourris...)



CAFÉ, THÉ (marc, sachets papier)
Sans emballage métal ou plastique...



RESTES DE FRUITS
(épluchures, pourris...)



DÉCHETS VERTS DU JARDIN
(potager, verger, jardin ornemental)

COMPOSTEUR OU BORNE BRUNE

COMPOSTEUR UNIQUEMENT



RESTES DE REPAS



RESTES DE PAIN, CÉRÉALES ET PÂTISSERIE



ALIMENTS PÉRIMÉS
Sans emballages



RESTES DE POISSON, CRUSTACÉS



RESTES DE FROMAGES ET LAITAGES



RESTES DE VIANDE, PETITS OS

BORNE BRUNE UNIQUEMENT

Comment utiliser le bioseau et les sacs en kraft ?



1

Je récupère un bioseau et des sacs en kraft.



2

Je trie et stocke mes déchets alimentaires dans mon bioseau.



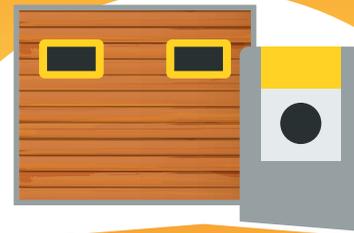
3

Je dépose mon sac en kraft dans une borne brune.

LES BORNES DE TRI POUR VOS DÉCHETS MÉNAGERS DU QUOTIDIEN !

EMBALLAGES ET PAPIERS

Dans une borne jaune
(également en déchèterie)



PAS D'OBJETS EN PLASTIQUE



PAPIERS



EMBALLAGES EN CARTON



bidons



EMBALLAGES EN MÉTAL OU ALUMINIUM



bouteilles



flacons



barquettes



sachets et films



pots et tubes

EMBALLAGES EN PLASTIQUE

VERRE

Dans une borne verte
(également en déchèterie)



PAS D'OBJETS EN VERRE



EMBALLAGES EN VERRE
bouteilles, pots et flacons

TEXTILE

Dans une borne blanche
(également en déchèterie)



TEXTILE

MÊME TROUÉ, DÉCHIRÉ OU USÉ



VÊTEMENTS LINGE DE MAISON CHAUSSURES
(propres et secs, dans un sac, chaussures liées par paires)

ORDURES MÉNAGÈRES

Dans votre bac gris



TOUT CE QUI EST TRÈS PETIT
(petits opercules d'emballage, bouchons...)



TEXTILES SANITAIRES
(papiers essuie-tout, serviettes et mouchoirs en papier, lingettes, couches et protections hygiéniques...)



OBJETS ABÎMÉS EN PLASTIQUE OU EN MATÉRIAU COMPLEXE



OBJETS ABÎMÉS EN VERRE



POUSSIÈRE, MÉGOTS CENDRE FROIDE,



LITIÈRES D'ANIMAUX
(végétale et minérale)

LES BONNES PRATIQUES

DÉCHETS ALIMENTAIRES

- 1 Essorez / pressez / retirez l'excès de liquide avant de les déposer dans votre sac en kraft.
- 2 Utilisez les sacs en kraft fournis (ou tout autre sac biodégradable) et ne déversez pas en vrac dans le tambour de la borne brune pour ne pas le souiller.
- 3 Refermez bien le tambour.

EMBALLAGES ET PAPIERS

- 1 Que des emballages, pas d'objets.
- 2 Videz-les correctement, inutile de les laver.
- 3 Déposez-les en vrac, ne les embotez pas les uns dans les autres, ne les mettez pas dans un sac.
- 4 Pliez et écrasez les cartons et les emballages volumineux.

ORDURES MÉNAGÈRES

- 1 Munissez votre bac d'un verrou si vous n'arrivez pas à éviter le dépôt de déchets d'autres personnes dans votre bac.
- 2 Ne tassez pas fortement les déchets à l'intérieur du bac.
- 3 Présentez votre bac avec le couvercle fermé et ne déposez pas de sacs à côté du bac.
- 4 Sortez votre bac la veille au soir du jour de collecte, poignée du côté du camion de ramassage, et sans qu'il gêne la circulation publique.
- 5 Rentrez votre bac après son ramassage (dans la journée).

Respectez les horaires de dépôt
(en général de 8 h à 20 h)



EN CAS DE BORNE PLEINE,
déposez vos déchets dans une autre borne.

Tout dépôt de déchet autour d'une borne fera l'objet de poursuite et de contravention.